

ECOLHOLIDAY

Parc Résidentiel de Loisirs (P.R.L) de yourtes

Lieu dit les Vignals - Route de puimisson

34490 MURVIEL LES BEZIERS – HERAULT

Tél : 06,81,62,04,78

site : www.yourte-herault.com

mail : contact@yourte-herault.com

Conditions générales de vente



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La location d'une yourte implique la totale acceptation des conditions générales de vente et du règlement intérieur par les locataires. Celle-ci est louée meublée à titre saisonnier.

DESCRIPTIF DES LOCATIFS :

Les yourtes d'une superficie de 31m² peuvent recevoir de 1 à 6 personnes. Vous disposez de :

- 1 lit 140x200 dans une chambre- alèse,couvertures,oreillers (draps non fournis)
- 1 lit superposé 2 couchages 90x200 dans une chambre – alèses, couvertures,oreillers (draps non fournis)
- 1 canapé lits 140x200 + 1table basse
- 1 table à manger avec rallonges , 4 chaises +2 tabourets
- Salle d'eau avec douche large et lavabo
- 1 WC indépendant de la SDB
- 1 climatisation inversée
- Cuisine avec vaisselle complète pour 6 personnes
- Réfrigérateur grande capacité avec compartiment freezer
- 4 plaques électriques vitrocéramiques + hotte aspiration
- 1 lave vaisselle + 1 évier
- Cafetière, grille pain, micro-ondes
- Salon de jardin (table, 4 chaises , parasol)

LE TARIF DE LOCATION comprend la location de l'hébergement, les charges (eau, électricité), l'accès à la piscine (aux heures d'ouverture) au boulodrome et espaces communs. Les locations sont disponibles à partir de 16h le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

LA TAXE DE SEJOUR, qui est collectée pour le compte des municipalités, est à acquitter sur place à l'arrivée.

CESSION OU SOUS-LOCATION : toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée. Toute cession occulte dont s'apercevra la direction du PRL sera pénalisée par une exclusion immédiate de tous les occupants partageant la yourte et ne donnera pas lieu à quelconque remboursement. Aucun invité ne peut s'installer sans l'autorisation de la direction.

DEPOT DE GARANTIE :

Un dépôt de garantie de 400 euros sera exigé à l'arrivée des locataires. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ après un état des lieux et un inventaire de sortie satisfaisants. Dans le cas contraire, il sera prélevé sur le dépôt de garantie :

- La valeur des objets manquants,
- Le montant forfaitaire de 60euros pour des installations nettoyées de façon insuffisante
- Le montant des réparations en cas de dégradation du fait de l'occupant
- Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client

REGLEMENT DU SEJOUR :

La réservation ne devient effective qu'après confirmation par nos soins, par courrier ou mail; Et ce, à réception du bon de réservation, du règlement de l'acompte (soit 35% du montant total du séjour , et du contrat de location dument complété.

Le solde du séjour doit être réglé **sans rappel** de notre part, au plus tard 30jours avant la date d'arrivée prévue pour la location. A défaut de paiement à la date convenue, ECOLHOLIDAY est en droit de considérer que le client a annulé sa réservation et de ce fait, conserve les sommes déjà versées.

Toute réservation à moins de 30 jours de la date d'arrivée doit être réglée en totalité.

Pour les clients qui n'auraient pas fait de réservation, le règlement total sera exigé à l'arrivée.

MODIFICATIONS DE SEJOURS :

Possibilité de modification sous réserve de disponibilités.

ARRIVEES RETARDEES/ DEPARTS ANTICIPES :

En l'absence de message écrit du client, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 24heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

ANNULATION :

Dans le cas d'une annulation du fait d'ECOLHOLIDAY les sommes versées seront remboursées sauf en cas de force majeure . Des catastrophes naturelles pourraient en effet contraindre la société à ne pouvoir assurer ses engagements, vous ne pourrez prétendre à aucun dédommagement ou poursuite .

Aucun remboursement de l'acompte versé ne sera consenti suite à l'annulation de réservation du fait du client; Sauf cas de force majeure avec justificatifs (décès du locataire ou d'une personne de sa famille proche, perte d'emploi < à 30jours , accident de la route lors du trajet maison/location , maladie) .

REGLEMENT INTERIEUR :

Tout résident est tenu de se conformer au règlement intérieur du PRL , affiché dans chaque yourte, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat sans indemnisation.

LES ANIMAUX :

Du fait d'hébergements en majorité composés de bois et afin d'éviter les salissures, nous ne pouvons accueillir les animaux.

JURIDICTION :

Les tribunaux de Béziers sont seuls compétents en cas de litige.

ASSURANCE CIVILE :

Il appartient au locataire de s'assurer. Le PRL décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou autre incident relevant de la responsabilité civile du client.